

Lutte pour le soutien à la santé génésique

Les travailleuses et travailleurs continuent d'éprouver des douleurs, de l'inconfort et des symptômes liés à la santé génésique, sans bénéficier de soutien adéquat. Déstigmatisons ces mesures d'aide à la fonction publique fédérale.

Pourquoi c'est important

- **Un enjeu quotidien au travail** : les menstruations, la ménopause, les troubles de la santé génésique, la fécondation in vitro, les pertes de grossesse et autres défis peuvent nuire au travail à différents stades de la vie.
- **On ne devrait pas avoir à choisir entre sa santé et son travail** : les personnes qui souffrent de ces symptômes doivent travailler dans bien des cas.
- **Le soutien ne devrait pas dépendre de votre gestionnaire** : laisser la flexibilité à la discrétion de la gestion entraîne des inégalités et la peur de la stigmatisation.

La situation en chiffres

64 % : des membres de l'AFPC se définissent comme des femmes, et le tiers d'entre elles ont de 45 à 54 ans, la période pendant laquelle la ménopause survient habituellement

10 % : des travailleuses et travailleurs quittent leur emploi en raison de leurs symptômes, soit 22 % des personnes ayant un handicap et 19 % de celles présentant de graves symptômes.

Que réclame l'AFPC?

Nous voulons épauler les personnes qui doivent composer avec ces symptômes et garantir un milieu de travail sain et sécuritaire sur les plans physique et psychologique.

- **Une définition complète et inclusive** : notre proposition englobe les menstruations, la périménopause, la ménopause, l'endométriose, la fécondation in vitro, la perte de grossesse, les soins reproductifs d'affirmation de genre et autres procédures et traitements connexes.

- **Des règles claires** : les employeurs doivent approuver les demandes raisonnables de télétravail, d'horaire flexible ou de pauses supplémentaires pour la gestion des symptômes.
- **Jusqu'à 90 heures de congé payé pour soins de santé génésique** : par année civile pour gérer les symptômes ou aller à des rendez-vous.
- **Congé en cas d'interruption de grossesse** : en reconnaissance des difficultés physiques et émotionnelles vécues lorsqu'une grossesse se termine autrement que par une naissance.

« On veut un congé payé pour la santé génésique et des mesures d'adaptation pour que nos membres puissent gérer leur santé dans la dignité et le respect de leur vie privée, sans crainte de stigmatisation ni de pénalité financière. »

– Sharon DeSousa,
présidente nationale de l'AFPC

Solidarité au travail

Tout commence par une conversation. Parlez à vos collègues de l'importance de la santé génésique dans cette ronde de négociations.

1. Quel impact un congé pour la santé génésique ou un horaire flexible auraient-ils sur vous et vos collègues?
2. Avez-vous déjà vécu de l'inconfort ou un manque de soutien lorsque vous avez demandé un congé pour des raisons de santé génésique?
3. Que représenterait pour vous un climat de travail ouvert et exempt de stigmatisation liée à la santé génésique?



Pour en savoir plus et vous impliquer



Scannez le code QR pour consulter la [page de votre unité de négociation](#). Vous y trouverez nos revendications, une FAQ et des ressources qui vous donneront de l'élan pour toute la durée des négos.



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

syndicatafpc.ca